



Compte-rendu - Comité du GAL Comminges Pyrénées – 14/12/2018 (Saint-Gaudens)

Liste des personnes présentes

Membres titulaires du collège public : 4	DUCLOS Jean-Yves GASTO-OUSTRIC Magali LOUBEYRE Guy BOUBEE Alain
Membres titulaires du collège privé : 8	MERCIER Claire-Emmanuelle RAZONGLES Charles GAUT Patrice NEUMAN Jean-Pierre COUSTAL Christian, ADOUE Jean GOIRAND Georges SAUNIER-BORRELL Philippe
Membres suppléants du collège privé ayant voix délibérative : 2	SALLES Yves LYET Jérôme
Membres suppléants du collège privé sans voix délibérative : 1	LASSERRE Gisèle
Membres sans voix délibératives	KOO Elia LETOURNEUR Benjamin

Double-quorum atteint

15 membres présents dont 14 votants sur 28 : dont 4 membres du collège public (sur 12) et 10 membres du collège privé (sur 16). La règle du double quorum est respectée (plus de la moitié des membres présents et plus de la moitié des présents appartiennent au collège du secteur privé).

Liste des personnes excusées

Membres du collège public	LE ROUX DE BRETAGNE Loïc, SIOUTAC Gilbert, CASTEX Jean-Bernard, LACROIX Nathalie, DUMAIL Bernard, GROS Joël, CAU Michèle, MARTIN Robert
Membre du collège privé	ADER Francis, SCHIAVON Françoise, MARTIN Rémy, TALBOT Julie, GODICHAUD Patrick
ASP	RIVOT Véronique
Conseil Régional Occitanie	DELGA Carole PALACIN Jonh

Rappel de l'ordre du jour

1/ Point général sur le programme

- Rapport d'évaluation à mi-parcours
- Modifications relatives aux fiches actions et à la grille d'analyse des projets
- Eléments de cadrage pour le lancement de 2 appels à manifestation d'intérêt (AMI) LEADER début 2019
- Point sur la maquette financière et la demande de dotation complémentaire

2/ Programmation de deux projets

- Animation et gestion du programme LEADER 2018 (Pays Comminges Pyrénées)
- Création d'une maison des services à Boulogne-sur-Gesse (Communauté de communes cœur et coteaux du Comminges)

3/ Présentation d'un projet (analyse préalable)

- Aménagement d'une salle multi activités et de spectacles (Commune de Saint-Gaudens)

Compte-rendu

Monsieur le Président du PETR Pays Comminges Pyrénées souhaite la bienvenue aux participants.

Il rappelle les objectifs de séance et propose de modifier l'ordre des points à aborder en attendant l'arrivée d'un membre qui permettra d'atteindre le double quorum. Le comité commence par les points d'information ne nécessitant pas de vote.

1/ Point général sur le programme

1. Consommation de la maquette LEADER

Au total, 40 projets ont été présentés au GAL (pour analyse préalable) dont le projet présenté le 14/12.

16 projets ont été programmés à ce jour sur 8 fiches-actions représentant 33,2 % de la maquette globale soit 863 186,74 €.

Paiements : 2,3 % de l'enveloppe (animation/gestion Leader 2015-2016 du Pays Comminges Pyrénées et dossier de l'association des Rencontres Lyriques de Luchon). Le dossier d'animation/gestion Leader 2017 devrait être payé avant la fin de l'année.

Fiches-action GAL Comminges Pyrénées	Montants LEADER dédiés AVENANT 4	Programmé	%	Reste à programmer	Nombre de projets programmés	Engagé	%	Nombre de projets engagés
1 - Patrimoine / culture	200 000 €	124 843,39 €	62,4%	75 157 €	3	74 843,39 €	37,4%	2
2 - Innovation / TIC / ESS	150 000 €	- €	0,0%	150 000 €	0	- €	0,0%	0
3 - Tourisme	400 000 €	198 539,31 €	49,6%	201 461 €	3	125 520,00 €	31,4%	2
4 - Emploi local : Qualification des zones d'activités / Maintien et développement de l'activité en centres-bourgs	450 000 €	172 690,76 €	38,4%	277 309 €	3	72 690,76 €	16,2%	2
5 - Equipements et services de proximité (hors santé)	460 000 €	124 444,00 €	27,1%	335 556 €	2	124 444,00 €	27,1%	2
6 - Equipements et services de proximité (santé)	300 000 €	100 000,00 €	33,3%	200 000 €	1	100 000,00 €	33,3%	1
7 - Agriculture locale / circuits-courts et agriculture biologique / Diversification des activités agricoles via l'agritourisme	125 000 €	- €	0,0%	125 000 €	0	- €	0,0%	0
8 - Valorisation économique des ressources naturelles locales : forêt bois - artisanat	125 000 €	15 235,22 €	12,2%	109 765 €	1	15 235,22 €	12,2%	1
9 - Mobilité / Economie d'énergie / Energies renouvelables (hors production) / Economie circulaire	180 000 €	57 268,10 €	31,8%	122 732 €	1	57 268,10 €	31,8%	1
10 - Coopération	25 000 €	- €	0,0%	25 000 €	0	- €	0,0%	0
11 - Animation et gestion du GAL	185 000 €	70 165,96 €	37,9%	114 834 €	2	70 165,96 €	37,9%	2
TOTAL	2 600 000 €	863 186,74 €	33,2%	1 736 813 €	16	640 167,43 €	24,6%	13

Les montants de dotation complémentaire attribués aux GAL ont été validés en commission permanente de la Région le 7/12.

Pour rappel, la demande du GAL Comminges Pyrénées était de 500 000 €.

Le montant supplémentaire attribué au GAL Comminges Pyrénées est de 470 000 € portant ainsi l'enveloppe LEADER totale (initiale + dotation complémentaire) à 3 070 000€.

Le GAL est informé également de la **décision de la Commission européenne de proroger d'une année le délai d'engagement du programme**. Ainsi la date limite pour engager les crédits LEADER est portée au 31 décembre 2021 (au lieu du 31 décembre 2020), ce qui laisse plus de temps au GAL pour programmer les projets.

La nouvelle maquette financière (mise à jour de la dotation complémentaire) et les objectifs de consommation du GAL (annexe 2 de la convention LEADER) feront l'objet du prochain comité LEADER de mars 2019.

2. Éléments de cadrage pour le lancement de 2 appels à manifestation d'intérêt (AMI) LEADER début 2019

- AMI « Plan Climat » (intitulé non définitif)

Fiche-action mobilisée : n°9 relative à la transition énergétique

Bénéficiaires éligibles : collectivités et leurs groupements, associations

Montant LEADER attribué à l'AMI : 100 000 €

Montant minimal du projet : 8 000 € (dépenses éligibles au programme LEADER)

Taux d'aide LEADER : 48 % par projet sous réserve de l'obtention de 32% de cofinancements publics nationaux pour les associations et dans la limite de 80% d'aides publiques

Date de lancement : fin janvier 2019

Date de clôture : 30 juin 2019

Sélection des projets : au plus tard à la rentrée 2019

Date limite pour la complétude des dossiers (y compris engagements des cofinanceurs) : fin novembre 2019

Réalisation du projet sur 2019 et/ou 2020 et justification des dépenses avant le 31 décembre 2020

Modalités de sélection et d'accompagnement des projets : l'objectif de cet AMI est d'accompagner la mise en œuvre du Plan Climat Comminges Pyrénées en complémentarité avec la stratégie du GAL en matière de transition et de valorisation des ressources locales. Les opérations sélectionnées pour une aide LEADER dans le cadre de cet AMI feront l'objet d'une convention de

partenariat entre les structures porteuses des projets retenues et le Pays Comminges Pyrénées. Cette convention précisera les missions et engagements de chacun.

Critères de sélection : non obligatoire mais encouragés pour permettre le Comité LEADER/Comité de pilotage Plan Climat de noter et départager les projets

- Médiation / communication : le projet implique des actions de sensibilisation ou de communication
- Innovation : le projet porte sur de nouveaux produits/services OU permet de mutualiser des ressources/savoir-faire OU associe des acteurs/secteurs traditionnellement séparés OU mobilise des formes originales d'organisation/de partenariats et d'implication de la population locale
- Bois local : le projet mobilise du bois local (s'il est issu d'un rayon si possible inférieur à 100km autour du lieu d'implantation du projet ou au plus près)

Point de vigilance : le porteur de projet assure l'avance de trésorerie

Modalités de communication sur l'AMI :

- lancement via la newsletter du Pays Comminges Pyrénées + site internet et page Facebook du Pays Comminges Pyrénées
- mails aux communes
- relais de l'AMI via les communautés de communes (selon leurs modalités de communication) et les partenaires
- AMI ou communication ciblée « bourg-centre » (intitulé non définitif)

Éléments de contexte : la Région Occitanie a lancé un dispositif auprès des communes dites « bourgs-centres » qui jouent un rôle en matière de dynamique et d'attractivité des zones rurales ou péri-urbaines et assurent un maillage territorial en termes de services à la population. La Région a pré-identifié 12 communes sur le territoire Comminges Pyrénées. Le but de ce dispositif : conserver et renforcer la qualité de vie et la cohésion sociale ainsi que l'attractivité et le développement économique des territoires hors métropoles et notamment des territoires ruraux et de montagne comme le Comminges.

Dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée 2018-2021 « Comminges Pyrénées », le Pays est partenaire de la Région notamment dans l'accompagnement des porteurs de projets pour les aider à mobiliser les aides de la Région. A ce titre, le Pays Comminges Pyrénées est partenaire de la démarche bourg-centre en lien étroit avec les communautés de communes. Les équipements de services de base à la population et l'aménagement des espaces publics n'entrent pas à ce jour dans le plan d'actions LEADER. Il est proposé au GAL de modifier les fiches-actions (cf. ci-dessous) afin de pouvoir accompagner les communes dans cette démarche, d'une part parce qu'elle répond aux objectifs du GAL et d'autre part parce qu'elle a pour but d'accompagner les collectivités avec un certain niveau d'exigences (en termes de partenariats, de cohérence territoriale, de réflexion transversale...) cohérent avec les fondamentaux du programme LEADER.

Sous réserve de validation des modifications des fiches-actions, il est proposé au GAL de faire une communication ciblée auprès des collectivités afin de leur faire connaître les possibilités d'un accompagnement financier du programme LEADER en lien avec ce dispositif régional « bourg-centre ».

Concrètement les fiches-actions ciblées seraient la n°3 (tourisme), 4 (économie locale et vitalité des bourgs), 5 (services de base à la population) et 6 (santé). Cette communication sera basée sur les conditions LEADER fixées dans les fiches-actions. Cela conduira à soutenir des projets individuels qui feront l'objet d'une présentation devant le GAL (comme un dossier habituel).

Ces éléments de cadrage sont validés à l'unanimité par le GAL.

Madame Gasto-Oustric rejoint la salle. Le Président constate le double quorum.

3. Rapport d'évaluation à mi-parcours du programme LEADER Comminges Pyrénées

- Retour sur l'enquête menée auprès du GAL et des porteurs de projets
- Validation du plan et des points clés du rapport rédigé sur la base des éléments de cadrage validés en comité du 20/11/18.

La rédaction du rapport sera finalisée sur la base de la programmation du 14/12.

Les membres du comité valident le rapport d'évaluation à mi-parcours. Celui-ci sera envoyé à la Région et diffusé sous la forme d'un document de synthèse via les outils de communication du Pays Comminges Pyrénées (newsletter de janvier, site internet ([page dédiée au programmation LEADER](#)) et [page Facebook](#)).

4. Propositions dans le cadre du plan d'actions du GAL issu de l'évaluation à mi-parcours du programme

Modifications de la grille d'analyse (cf document joint).

- Simplification du critère 2.B « cohérence du projet avec la stratégie du GAL » en se basant sur l'argumentaire du porteur de projet par rapport à la fiche-action et pas uniquement par rapport aux effets attendus. Le critère sera toujours noté sur 4 points (2 points attribués si le projet répond partiellement à la fiche-action, 4 points s'il est pleinement cohérent avec la fiche-action).
- Suppression du critère 2.C « cohérence du projet avec le projet de territoire du Pays Comminges Pyrénées ou CLS » car redondant avec le précédent et peu exploitable.
- En contrepartie de la suppression du précédent critère : modification du nombre de points attribués au critère 2.D « Impact économique » qui serait noté sur 4 points au lieu de 2
- Suppression du critère 4.A (« le projet tient-il compte de l'existant et des démarches en cours sur le territoire ») remplacé par les objectifs du porteur de projets par rapport aux indicateurs d'évaluation du GAL (identifiés par fiche-action sur la base de la question évaluative commune : quelle plus-value LEADER ?)

Ces modifications ne changeront pas la pondération de chaque thématique d'analyse du GAL. Les changements restent à la marge et permettent surtout de mieux analyser les projets. L'égalité de traitement des porteurs de projets avant/après modification de la grille sera donc assurée.

Les membres du GAL valident les modifications de la grille d'analyse à l'unanimité.

En vertu des articles 5 et 10 de la convention LEADER entre le GAL Comminges Pyrénées, la Région Occitanie et l'Agence de services et de paiement, un courrier de notification pour une prise d'effet en date du 14 décembre 2018 sera transmis à la Région et à l'ASP.

Modifications des fiches-actions (cf. document joint)

Ces modifications ont été identifiées sur la base :

- d'opportunité de projets qui émergeraient sur le territoire d'ici la fin de la programmation
- de l'évaluation à mi-parcours du programme LEADER qui tient compte de la complémentarité des outils/animations du Pays Comminges Pyrénées (en particulier le SCoT, le Plan Climat, mais aussi le Projet Alimentaire Territorial et le Contrat Local de Santé) et d'une analyse transversale portant sur la dynamique de consommation (quantitative et qualitative) et de la stratégie du GAL (grille d'analyse).
- des actions qui pourraient s'inscrire dans le cadre de la dotation à l'innovation et à l'expérimentation de la Région et qui pourraient également mobiliser le programme LEADER

Les membres du GAL valident les modifications des fiches-actions à l'unanimité.

En vertu des articles 6 et 10 de la convention LEADER entre le GAL Comminges Pyrénées, la Région Occitanie et l'Agence de services et de paiement, un courrier de notification pour une prise d'effet en date du 14 décembre 2018 sera transmis à la Région et à l'ASP.

2/ Programmation

Animation/gestion 2018 du programme LEADER

Porteur de projet : Pays Comminges Pyrénées

Calendrier de mise en œuvre : janvier 2018 à décembre 2018

Fiche-action n° 11 : "Animer le programme LEADER et diffuser sa stratégie"

FEADER sollicité : 38 281,76 € (soit 60 % du montant total du projet)

Budget (dépenses éligibles)	Montant TTC (€)
Frais de rémunération	59 552,94
Frais de déplacements et de participation	2 500
Communication / adhésion Leader France et journée du "joli moi de l'Europe"	1 750
TOTAL	63 802,94

Aide FEADER sollicitée	38 281,76 €
Part de l'aide sollicitée par rapport à l'enveloppe dédiée à la fiche-action	20,7 %
Part de l'aide sollicitée par rapport à l'enveloppe totale	1,5 %

Plan de financement prévisionnel	Montant prévisionnel (€)	Taux (%)
Région	11 964	18,8
Autofinancement	13 557,18	21,2
Financement FEADER sollicité	38 281,76	60
TOTAL	63 802,94	100 %

Le Comité de programmation donne, à l'unanimité, un avis favorable au financement de cette opération.

Création d'une maison des services à Boulogne-sur-Gesse

Porteur de projet : Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre : Décembre 2017 à décembre 2018

Fiche-action n°5 « Favoriser le maintien et la création de services et équipements de proximité »

FEADER sollicité : 100 000 € (soit 8 % du montant total du projet)

Présentation du projet en analyse préalable : 7/11/17

Magali GASTO OUSTRIC et Alain BOUBEE (membres élus de la Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges) quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Budget (dépenses éligibles)	Montant HT (€)
LOT 1 : Gros œuvre VRD	460 000
LOT 2 : Chauffage	244 000
LOT 3 : Electricité	120 000
LOT 4 : Menuiserie	210 000
LOT 5 : Faux Plafonds	82 000
LOT 6 : Sol	43 000
LOT 7 : Peinture	51 000
LOT 8 : Ascenseur	50 000
TOTAL	1 260 000

Aide FEADER sollicitée	100 000 €
Part de l'aide sollicitée par rapport à l'enveloppe dédiée à la fiche-action	21,7 %
Part de l'aide sollicitée par rapport à l'enveloppe totale	3,8 %

Plan de financement prévisionnel	Montants prévisionnels (€)	Taux (%)
Etat (préciser) : DETR + FSIL	400 000	31,7 %
Région	96 272	7,7 %
Département	83 850	6,7 %
<i>Département prêt</i>	<i>37 061,91</i>	
SOUS-TOTAL	580 122	46 %
Autofinancement	579 878	46 %
Les recettes nettes générées par le projet (loyers) ne sont pas à déduire		
Financement FEADER sollicité	100 000	8 %
TOTAL	1 260 000 €	100 %

Notation* du projet : 22/28 (note supérieure au seuil de sélection), selon la répartition suivante :

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 8/10

2/ La stratégie locale : 11/12

3/ Les finalités du développement durable : 2/5

4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 1/1

Avis du Comité de programmation : favorable défavorable

Le Comité de programmation donne, à l'unanimité, un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 100 000 €.

* Le détail de la notation est présenté en annexe

Magali GASTO OUSTRIC et Alain BOUBEE rejoignent la salle.

3/ Présentation, échanges et analyse d'un projet sollicitant une subvention du programme LEADER

Le porteur de projet a été invité à venir présenter son projet : 15 minutes sont dédiées pour un temps de présentation et d'échanges avec le comité. A l'issue de ce temps d'échange, un temps de discussion pour appréciation du projet se tient (auquel le porteur de projet et tout membre du comité partie prenante ne participent pas).

Aménagement d'une salle multi activités et de spectacles

Porteur de projet : Commune de Saint-Gaudens

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre : Janvier 2019 à août 2019

Fiche-action n°1 « Valoriser les ressources patrimoniales et culturelles locales »

FEADER sollicité : 50 000 € (soit 4,34 % du montant total du projet)

Budget (dépenses éligibles)	Montant (€HT)
Charpente métallique	96 020
Étanchéité toiture	135 000
Carrelage	31 324
Menuiseries extérieures	94 630
Revêtements acoustiques et plafonds	198 676
Courants faibles – courants forts	84 260
Chauffage	308 746
Génie civil accessibilité – monte-charge PMR	68 589
Façade	120 000
SPS	4 000
Bureau de contrôle	10 000
TOTAL	1 151 245 €

Plan de financement prévisionnel	Montant prévisionnel (€)	Taux (%)
Etat (préciser) :	390 000	34 %
Région	100 000	8,7 %
Département	300 000	26 %
Communauté(s) de communes (préciser) : 5 C	_80 000	7 %
SOUS-TOTAL des financeurs publics nationaux	870 000	75,7%
Autofinancement	231 245	20 %
Financement FEADER sollicité	50 000	4,3 %
TOTAL	1 151 245	100 %

Présentation du projet par Monsieur Jean-Luc Souyri et Madame Magali Gasto Oustric, adjoints à la mairie.

Échanges avec le porteur de projet

Monsieur Jean-Luc Souyri, Madame Magali Gasto Oustric et Monsieur Jean-Yves Duclos quittent la salle et ne prennent pas part aux échanges.

Synthèse des discussions sur le projet et analyse des points forts et points faibles au vu des 4 thématiques d'analyse :

Thématiques d'analyse	Points forts	Conseils / idées pour améliorer le projet Sources de progrès Points à améliorer / préciser
Fondamentaux LEADER		Un document présentant la complémentarité avec les autres lieux/espaces de programmation culturelle du territoire sera à prévoir en vue de la programmation du dossier. Une réflexion plus globale sur des partenariats à développer (y compris avec des structures associatives) serait pertinente pour que le lieu bénéficie au maximum au territoire et aux acteurs culturels.
Stratégie locale	Projet cohérent avec la stratégie du GAL qui aura un impact à la fois au niveau de Saint-	

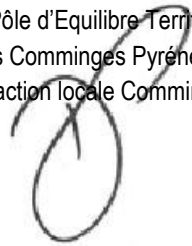
	Gaudens et son cœur de ville mais aussi à l'échelle du Comminges (pas de lieu de programmation culturelle de cette envergure sur le territoire). Le projet répond au double enjeu d'attractivité du territoire et d'amélioration du cadre de vie des habitants.	
Finalités du développement durable		Une réflexion sur le système de chauffage de la salle utilisant les énergies renouvelables serait pertinente.
Faisabilité et après-projet		Un document de présentation de la programmation culturelle et des activités de la salle sera à prévoir en vue de la programmation du dossier. L'achat de gradins rétractables pourrait être une solution technique alternative à étudier (pour faciliter l'installation / désinstallation voire limiter les coûts de fonctionnement).

Le projet sera présenté en comité de programmation pour avis de sélection au programme LEADER après instruction réglementaire du dossier à la Région.

Les dates des comités LEADER du premier semestre 2019 seront proposées en début d'année (3 périodes identifiées : mi-mars, mi-mai et mi-juillet).

Monsieur Jean-Yves DUCLOS

Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
Pays Comminges Pyrénées
et du Groupe d'action locale Comminges Pyrénées



Annexe : détail de la notation des dossiers programmés le 14/12/18

		PROGRAMMATION Maison des services à Boulogne/Gesse (5C) - Fiche-action n°5 -	
1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)			
Critères d'analyse		BAREME	
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	3,0	/3	/10
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1, 2)	2,0	/2	
1. C. a Degré d'innovation (0, 1, 2)	1,0	/2	
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1, 2)	1,0	/2	
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	1,0	/1	
2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)			
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	3,0	/4	/12
2. B. Cohérence avec les effets attendus de la stratégie du GAL ? (0, 1, 2 ou 4)	4,0	/4	
2,C, Cohérence avec le projet de territoire du Pays ou le CLS ? (0, 2)	2,0	/2	
2. D. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (1 ou 2)	2,0	/2	
3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)			
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	2,0	/5	/5
4 / La faisabilité et les modalités de mise en oeuvre du projet (4 points)			
4. A. a. Le projet tient compte de l'existant et des démarches en cours (le projet prend en compte les acteurs en adéquation avec le projet et tient compte des équipements existants) : mode de pilotage et méthodologie de mise en oeuvre détaillés et jugés adaptés (0 ou 1)	1,0	/1	/1
4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en oeuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)		NC	
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)		NC	
4. B. L'après-projet LEADER (NC, 0 ou 1)		NC	
NOTE FINALE	22,0		/28

Critères faisant l'objet d'une attention particulière pour la sélection du projet									
NC : Non concerné									